

| ARTICLES. | Ordre. | Item du tarif. | ARTICLES. | Ordre. | Item du tarif. |
|--|--------|---------------------------|--|--------|---|
| S | | | | | |
| de même espèce non énumérés | 22 | \$1.90 p. g. i. | autres vaisseaux, d'un poids de plus de quatre onces chaque..... | 22 | \$2. p. g. i. et 40 p. c. |
| Spiritueux et alcools, non spécifiés ailleurs | 22 | \$1.90 p. g. i. | Spath, ornements en... Statuettes..... | 31 | 30 p. c. |
| Spiritueux et alcools mélangés à d'autres ingrédients (et bien que tombant par là sous la dénomination de médicaments brevetés, teintures, essences, extraits, ou toute autre dénomination, y compris les élixirs, les extraits fluides employés comme médicaments, en fûts ou en bouteilles, non spécifiés ailleurs, seront néanmoins considérés comme "spiritueux ou alcools" et frappés de droits comme tels) | 22 | \$2. p. g. i. et 30 p. c. | Stéarine | 23 | 3c. p. lb. |
| Spiritueux non énumérés, (voir spiritueux qui n'ont pas été sucrés) | 22 | \$1.75 p. g. i. | Stéréotypes et électrotypes, de livres classiques | 28 | 10 p. cent. |
| Mais les liqueurs importées sous la dénomination de vins et contenant plus de quarante pour cent de spiritueux de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sykes, seront classés pour le droit comme spiritueux non énumérés. | | | Stéréotypes et électrotypes, pour blancs commerciaux et d'annonces | 28 | 20 " |
| Spiritueux parfumés contenus dans des bouteilles ou flacons d'un poids de pas plus de quatre onces chaque..... | 22 | 50 p. c. | Stéréotypes et électrotypes, et leurs supports, faits en tout ou en partie de métal à caractères, non spécifiés ailleurs..... | 28 | 5 c. p. lb. |
| Spiritueux parfumés contenus dans des bouteilles, flacons et | | | Sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries..... | 21 | 1½ c. p. lb. et 35 p. c. |
| | | | Sucre concentré, (voir sucre, mélado)..... | 21 | 1 c. p. lb. à 70° et ¾ c. p. 100 lbs. pour chaque degré au-dessus de 70°. |
| | | | Sucre, mélado concentré, jus de canne concentré; mélasse concentrée, jus de betterave concentré et concrifié, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production pour des fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro quatorze, type de Hollande, sous le rapport de la couleur et n'excédant pas soixante-dix degrés à l'épreuve du polariscope, un centin | | |